

**Procès verbal de la réunion du**  
**Conseil municipal du 9 avril 2024 à 18H00**

**Présents** : Mmes Nelly BREIL, Anne-Marie TRINQUIER, Sandra BAQUÉ, Mireille JOUBERT, MM. Didier ALVAREZ, Jean-Jacques ARREGLE, Serge ARRIEULA, Jacques BRUNO, Edouard de GRANGE, Stéphane ESCAMES, Raymond FINANA, Julien LAULHÉ, Daniel LEYGUE, Jérôme TOULOUSE.

**Absents excusés** : Mme Vanessa DONNAY (pouvoir M. Jérôme TOULOUSE).

Mme Sandra BAQUÉ a été nommée secrétaire de séance.

**1) Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil en date du 14 mars 2024.

**2) Examen et vote du Compte de Gestion 2023**

Le Maire, Jérôme TOULOUSE, expose aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion établi par M. TUAL, Receveur Municipal, à la clôture de l'exercice.

Le Maire, Jérôme TOULOUSE, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**3) Vote du Compte Administratif 2023**

Considérant que M. Jérôme TOULOUSE, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Serge ARRIEULA, Adjoint au Maire, pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	522 263.71
	Réalisé :	126 122.76
	Reste à réaliser :	1 000,00

Recettes	Prévu :	522 263.71
	Réalisé :	93 759.20
	Reste à réaliser :	0,00

### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	843 495.48
	Réalisé :	378 828.15
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	843 495.48
	Réalisé :	826 154.83
	Restes à réaliser :	0,00

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-32 363.56
Fonctionnement :	447 326.68
Résultat global	414 963.12

#### **4) Affectation des résultats 2023**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jérôme TOULOUSE, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 9 avril 2023,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	95 295.20
- Un excédent reporté de :	352 031.48
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	447 326.68

- un déficit d'investissement de :	32 363.56
- un déficit des restes à réaliser de :	1 000,00
Soit un besoin de financement de :	33 363.56

- **DECIDE**, à l'unanimité de ses membres, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	447 326.68
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	33 363.56
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	413 963,12
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	32 363.56

#### **5) Fixation des Taux d'imposition pour l'année 2024**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, pour assurer l'équilibre budgétaire de l'exercice 2024, il convient de voter les taux des impôts locaux pour l'année 2024.

Compte tenu de la situation financière de la commune, les élus décident d'augmenter les taux de fiscalité votés en 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2024, comme suit :

<b>TAXES</b>	<b>TAUX 2023</b>	<b>TAUX 2024</b>	<b>BASES</b>	<b>PRODUITS</b>
Taxe foncière bâtie	20,47	20.87	834 100	174 077
Taxe foncière non bâties	19,89	20,28	18 300	3 711
Taxe d'habitation	5.75	5.89	29 200	1 720
			<b>TOTAL</b>	<b>179 508</b>

## **6) Attribution des subventions aux associations pour l'année 2024**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subventions pour l'année 2023, présentés par les associations. Il rappelle que la subvention est conditionnée par la fourniture de la part de l'association :

- du CERFA n°12156\*05 : Associations demande de subvention,
- des statuts de l'association à jour,
- du compte-rendu de la dernière assemblée générale avec le bilan financier, moral et le renouvellement du bureau,
- du projet de budget pour l'année à venir avec le détail de la subvention sollicitée et de son utilisation.

Le Conseil Municipal se gardera la possibilité de refuser une subvention si ces éléments ne sont pas fournis.

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE**, à l'unanimité de ses membres, d'attribuer les subventions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Inscrits dans le BP 2024</b>
ADMR	250,00
Alliance 64	100,00
Amicale des Sapeurs Pompiers	250,00
APPMA des Baïses	100,00
Hurous de Bibe	1 000,00
Comice Agricole	100,00
Comité des fêtes	5200,00
Ecolamour	700,00
FNACA Comité Mourenx / Lagor	200,00
Association Lo Caleï	100,00
Mémoire du Canton de Lagor	100,00
SANTAT	1918,54

SANTAT - SSIAD	300,00
Société de Chasse	400,00
USOM	800,00
Vivre Ensemble	3 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>15 018,54</b>

### **7) Subvention de fonctionnement au CCAS**

Afin d'optimiser la réalisation de ses missions et pour l'exercice de son fonctionnement, le CCAS bénéficie d'une subvention communale annuelle versée par la commune d'Os-Marsillon.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité de ses membres, et après en avoir largement délibéré :

- **DECIDE** d'attribuer pour l'année 2024, une participation financière sous forme de subvention de fonctionnement au CCAS d'un montant de 2 500.00 €,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024,

### **8) Vote du Budget Primitif 2024**

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

#### **Investissement**

Dépenses : 804 000.75 (dont 1 000,00 de RAR)  
 Recettes : 804 000.75 (dont 0,00 de RAR)

#### **Fonctionnement**

Dépenses : 924 636.12 (dont 0,00 de RAR)  
 Recettes : 924 636.12 (dont 0,00 de RAR)

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité de ses membres et après en avoir largement délibéré,

- **ADOpte** le budget 2024

- **AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section concernée.

### **9) Police de la publicité extérieure : transfert de la compétence à la CCLO**

La politique publique relative à la publicité extérieure s'inscrit dans un objectif de qualité du cadre de vie (moins de panneaux publicitaires, formats plus petits, moins de nuisances lumineuses...).

Pour renforcer le rôle dévolu aux élus locaux dans la protection du cadre de vie de leurs administrés, l'article 17 de la loi Climat et Résilience décentralise la police de la publicité. Cet article est entré en vigueur au 1er janvier 2024.

Dans une logique de mutualisation des moyens et des compétences, il est prévu le transfert automatique des pouvoirs de police de la publicité du maire au président de l'Etablissement public de coopération intercommunale (CCLO pour notre territoire). Un avis des conseils municipaux est cependant demandé.

L'assemblée accepte à l'unanimité le transfert de cette compétence à la CCLO.

### **10) Point sur les travaux**

→ Monument aux morts

La restauration du monument aux morts est en cours. La préparation du site sera effectuée par l'entreprise DA CRUZ vendredi 12 avril.

→ École

Nous sommes toujours en attente de réponse des subventions de la part du Département, du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires avec le fonds vert.

Concernant l'église, une subvention sera demandée auprès de la fondation du patrimoine.

## **11) Divers**

→ Pont de Lacq

Il est prévu une fermeture du pont. A ce jour, on ne sait pas si elle sera totale ou seulement pour les camions.

→ Arrêtés de circulation

Des changements au niveau de la voirie sont en cours de discussion : panneaux STOP sur la rue de la Cournère, limitation de vitesse à 30 km/h dans le village ou dans certaines rues et sens unique de circulation de la rue du Cournérot.

Une réunion voirie est prévue le mardi 16 avril à 17h15.

→ Manifestations à venir

- Marché aux fleurs : il aura lieu les 13 et 14 avril à la salle polyvalente.

Les membres du conseil municipal et du CCAS vont assurer la plantation des fleurs commandées à l'association Vivre Ensemble le jeudi 18 avril à 17h.

- Cérémonie du 08 mai : elle est prévue à 18h.
- Journée Vivre Ensemble : elle aura lieu le jeudi 09 mai. Tous les bénévoles sont les bienvenus.
- Journée citoyenne : elle sera organisée en mai ou juin : les travaux concerneront la rénovation des terrains de pétanque, multi travaux, ramassage de déchets et de déchets verts.

→ Suivi des rats de Marsillon

L'épareuse passera fin avril ou début mai dans une zone susceptible d'abriter les rats au niveau d'un regard entouré de broussailles. Le recours à une entreprise est en cours pour le piégeage des rats.

→ Football

La commune a reçu le 08 avril le comité directeur du district de football qui a pu constater le bon fonctionnement de l'éclairage public du stade majoritairement financé par le district.

→ Logo communal

Des premières ébauches de logos ont été réalisées par des habitants du village ; le conseil municipal les rencontrera afin de finaliser ce dossier.

→ Elyse Energy

Le projet E-CHO concerne la future construction de 3 usines sur le bassin de Lacq (hydrogène/e-methanol/e-kérosène). Une étude sur le futur trajet des canalisations d'approvisionnement entre ces usines est en cours. Sur notre commune, le secteur Marsillon est concerné. Un propriétaire terrien privé de Marsillon a souhaité avoir un complément d'informations avant d'avoir des spécialistes sonder son terrain.

Une réunion a ainsi eu lieu le 05 avril entre Terega (responsable de l'étude) et les propriétaires terriens privés. Sandra Baqué et Serge Arrieula étaient présents en tant qu'élus communaux.

→ Comité des fêtes

L'assemblée générale s'est tenue le 05 avril : M. Thierry Peters est le nouveau président du comité des fêtes.

Il a été demandé, par ailleurs, s'il était possible d'acheter un aspirateur sans fil seulement pour les associations.

A 19H55, l'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance.

Le Maire  
TOULOUSE, Jérôme

Le secrétaire de séance  
BAQUÉ Sandra